



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE MOREY
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 18 DECEMBRE 2023

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil : 11
- En exercice : 11
- Présents : 8
- Pris part à la délibération : 9

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Abdoukader ATTEYE, maire de la commune.

Date de la Convocation : 12/12/2023

Date d'affichage : 12/12/2023

Secrétaire de séance :
Mme Tiphaine BENOIT

Présents : M. Abdoukader ATTEYE, M. Bernard BALMONT, M Frédéric BAUDIN, Mme Tiphaine BENOIT, M. Quentin DROMARD, Mme Lydie GAUTHÉ, Mme Eliane GUILLOT, M. Nicolas PERRODIN

Excusés : M. Paul BERNARD (pouvoir donné à Bernard Balmont) ; M. Vianney GAUBERT ; M. Jean-Jacques GUINOT.

Désignation du Secrétaire de séance :

Mme Tiphaine BENOIT

Vote à main levée

Adopté : 9 pour, 0 contre, 0 abstention

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30/10/23

Vote à main levée

Adopté : 9 pour, 0 contre, 0 abstention

1 - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Vote à main levée

Adopté : 9 pour, 0 contre, 0 abstention

2 - Conclusion de la commission des fêtes concernant les festivités estivales

Le succès des fêtes du 14 juillet et du 15 août est indéniable : grande satisfaction des bénévoles et de nombreux retours très positifs des participants.

L'Organisation a été conjointe entre des membres du Conseil Municipal, l'association l'AMI et l'association les Mots Rayonnants : cette organisation avec tous les bénévoles a très bien fonctionné.

Le bénéfice total a été d'environ 1 000 euros. L'AMI a fait 2 dons au Trésor Public pour un montant d'environ 5 000 € (recette des 2 fêtes).

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

3 - Bilan de l'arbre de Noël

Presque toutes les familles étaient présentes.

Le spectacle proposé par les Mots Rayonnants fut un succès auprès des enfants.

Les cadeaux ont été vraiment appréciés par les enfants et leurs parents (33 cadeaux).

Les 4 cadeaux non récupérés seront disponibles en mairie ou distribués aux familles par les membres du Conseil Municipal.

Dépenses :

- La compagnie des Yeux Verts a présenté sa facture de 600 € ; Celle-ci sera prise en charge pour 50% par la Mairie et 50% par Les Mots Rayonnants.
- Les cadeaux, pour un montant de 990 €, ont été préparés et emballés par la librairie Rendez Vous avec la Nature de Chagny.
- Le goûter pour un montant de 176 € a été acheté à Leclerc.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

Informations du Maire

- Cérémonie des vœux du Maire : la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 13 janvier à 17h30 à la salle des fêtes

Il faudra prévoir un buffet pour 60 personnes :

- Des petits fours salés et autres assortiments salés,
- Des petits fours sucrés,
- Des galettes,
- Des boissons.

- Compte rendu de la conférence des Maires du jeudi 7 décembre 2023 : gestion de l'ambroisie : voir les recommandations sur le site de l'association FREDON : <https://fredon.fr/>.

M. Marty, Président de la CUCM et Maire du Creusot, souhaite créer une police intercommunale (la majorité du Conseil Municipal est contre : notre petite commune n'en a pas besoin, la gendarmerie répond toujours à notre demande quand nécessaire)

Questions diverses

- Distribution des colis des anciens : répartition au sein du Conseil Municipal. Chaque colis contenant déjà une carte de vœux, celle proposée par Jean Jacques Guinot pourra être utilisée l'an prochain.
- Rencontre avec « apiculteurs sans frontière » du samedi 2 décembre ? Recherche de parcelles (plusieurs hectares diversifiés) pour créer une « Bee Zone » avec potentiellement plantation d'arbres et semis de plantes mellifères. La Forêt communale a été proposée. A voir si cela convient. Cette discussion sera débattue au prochain conseil pour attribution et mise en place.
- L'utilisation d'un composteur sera obligatoire dès le 1^{er} janvier 2024. La CUCM se propose d'en fournir un pour une somme modique de 10 €, à condition de suivre une formation (précisions sur le site de la CUCM Creusot-Montceau.org ou au N° vert 0 800 216 316).
- La feuille d'information « Mémo tri » et des sacs pratiques permettant de transporter les déchets de poubelle jaune sont disponibles en mairie.

Séance levée à 22 h 30

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 22 janvier 2024 à 19 h 30